

Solidarité

Conseil consultatif communal des aînés



Chères aînées,
Chers aînés,

Le CCCA atteint maintenant sa vitesse de croisière. Après un temps d'analyse de notre enquête, à laquelle vous avez répondu nombreux (20 % des aînés), nous

sommes maintenant à même d'apporter les premières réponses à votre questionnaire et à agir. **Agir pour vous.**

Certaines demandes nécessiteront de nombreux contacts et une longue réflexion.

D'autres peuvent obtenir une réponse rapide. C'est le cas pour ce qui suit :

- Bien souvent, nous les aînés, ne savons à qui nous adresser lorsque se présente **un problème administratif ou juridique**. Et pourtant, des solutions existent au sein même de notre administration communale.
 - le service social du **C.P.A.S.** peut répondre à vos questions. les assistants sociaux sont formés pour et ont les compétences nécessaires. Par exemple, deux membres du personnel ont suivi une formation "Handicontact". L'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) peut aussi intervenir dans l'accomplissement de formalités administratives :
 - ✦ Tâches administratives au domicile d'une personne privée
 - ✦ Accompagnement d'une personne auprès d'un service communal.

- Mais l'**ALE** a aussi de nombreuses cordes à son arc et peut vous aider dans d'autres tâches que nous avons maintenant des difficultés à accomplir. Par exemple :
 - Déneigement et balayage des feuilles
 - Taille de haies, de rosiers
 - Nettoyage et entretien des parterres de fleurs
 - Tonte de pelouses
 - Bêchage, semis, plantations dans les jardins
 - Déblayage de gravats.
 - Accompagnement de personnes malades ou handicapées à une consultation médicale
 - Courses pour ces personnes
 - Etc...

Pour les conditions, vous pouvez contacter : Madame Catherine TATON au 084/370185 le lundi entre 9h et 12h.

- Concernant **la sécurité routière**, l'administration communale prend en charge la prévention, telle que : informations dans le bulletin communal, radar préventif, aménagement de chaussées,... Par contre, le répressif dépend de la zone de police qui agit en fonction de ses moyens en personnel, matériel et lieux à risques. Bon à savoir, de nouveaux radars préventifs seront prochainement installés. Ces radars enregistrent les dépassements de vitesse et si ceux-ci sont trop nombreux, le lieu peut faire l'objet d'une action répressive.

D'autres informations seront bientôt disponibles et nous ne manquerons pas de vous tenir informés par le biais du bulletin communal, ou lors de rencontre d'associations de 3 X 20.